

Fascicule séparé

ANNEXE au rapport n° CD / 7
du 15 janvier 2024

**Approbation du Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Ecologiquement Responsables
(SPASER)**

Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables

PRÉAMBULE

L'achat public vise à la satisfaction d'un besoin de l'acheteur en matière de travaux, fournitures ou services. Il s'agit d'un moyen d'action fondamental pour les pouvoirs publics de par ses enjeux en termes de développement durable et de volume financier : la commande publique représente dans ce cadre un véritable levier de développement économique, social et environnemental, qui ne cesse de se développer. Aujourd'hui, l'achat public doit optimiser ses impacts sociaux et environnementaux, sans oublier ses dépenses, tout en influençant l'offre économique par des demandes favorisant la transition sociale, écologique, énergétique et l'innovation. Ainsi, l'achat public connaît une nouvelle transformation. Après être passé d'une démarche principalement légale et réglementaire, à une dimension économique visant la maîtrise de la dépense publique, il devient un instrument au service du territoire et de ses habitants par l'adoption d'un comportement responsable plus global. Dans ce domaine, les collectivités territoriales ont, en tant qu'acheteurs publics, une éco-responsabilité qui se décline à travers leur politique d'achat.

L'évolution du droit a fait émerger en ce sens la notion d'« achats responsables », pour lesquels sont pris en compte des critères économiques, sociaux et écologiques qu'il est nécessaire de concilier afin de favoriser le développement durable.

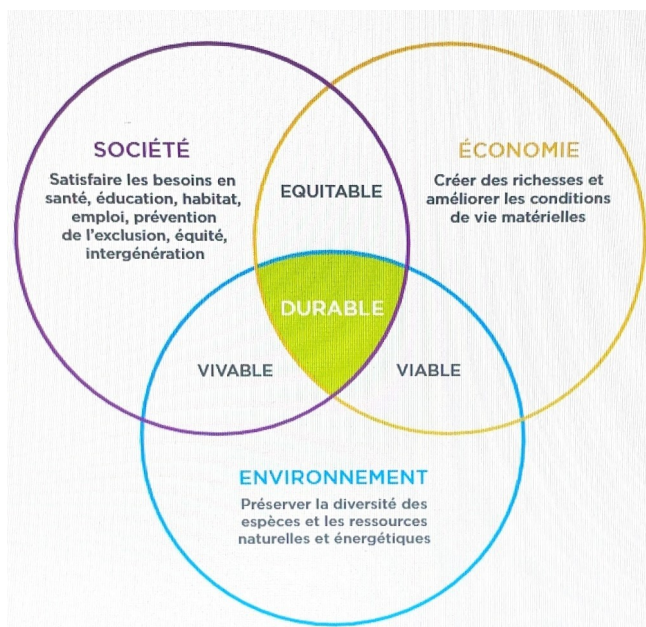


Schéma du développement durable (Guide méthodologique sur la mise en œuvre et le suivi des SPASER de France Urbaine, janvier 2023, page 5).

Le Commissariat général au développement durable a défini plus précisément la notion « d'achat durable » au sein du plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020. Un achat est considéré comme « durable » lorsqu'il :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique ;
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

Un troisième Plan national pour des achats durables est d'application pour la période 2022-2025. C'est dans cette démarche que s'inscrit le présent Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (dit « SPASER ») du Département de l'Indre pour la période 2024-2028.

Le SPASER résulte de l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui a créé une obligation pour certains pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices de se doter d'un tel document.

Aujourd'hui cette disposition est codifiée à l'article L. 2111-3 du Code de la commande publique, et le SPASER est défini comme un document stratégique et opérationnel traduisant des « *objectifs d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire* » .

Le SPASER pourra utilement concourir à rendre compte de nombreuses obligations visant à intégrer le durabilité dans les achats.

Le SPASER du Département de l'Indre se décline ainsi en trois axes :

- **L'axe environnemental** : une commande publique durable préservant nos ressources ;
- **L'axe social** : une commande publique respectueuse d'une plus grande solidarité dans l'achat public ;
- **L'axe économique** : une commande publique économiquement performante et facilitant son accès aux entreprises locales.

Chaque axe est organisé autour d'objectifs déclinés en actions, accompagnées d'indicateurs précis de suivi permettant d'en mesurer la réalisation.

C'est dans cette démarche que le Département de l'Indre adopte son premier SPASER pour la période 2024-2028, réaffirmant ainsi sa volonté de poursuivre les efforts d'ores et déjà engagés par la collectivité pour une commande publique durable.

A/ UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

L'économie circulaire vise à produire et utiliser des biens de manière **durable**.

A tous les stades du cycle de vie des produits, il s'agit de mieux utiliser les ressources, limiter ou valoriser la production des déchets et diminuer l'impact sur l'environnement tout en préservant la santé et le bien-être des individus.

Le Département veille, au travers de ses achats, à diminuer son empreinte carbone sur l'environnement en favorisant l'économie circulaire et en faisant l'acquisition de fournitures plus neutres et plus respectueuses de la biodiversité.

De nombreuses actions sont déjà menées et seront développées par le Département dans les années à venir, en termes de commandes bâtiminaire, liées à l'entretien de voirie ainsi que de véhicules, ou encore de fournitures courantes, etc..

Dès que le segment d'achat s'y prête, des produits intégrant une performance environnementale seront intégrés à nos marchés, de façon à préserver au maximum nos ressources et à **diminuer notre impact carbone sur l'environnement**.

OBJECTIF : PRESERVER LES RESSOURCES

A1 - des achats respectueux de la santé

	Actions	Indicateurs de suivi
Acheter des produits respectueux de la santé en privilégiant, si possible techniquement, l'emploi de produits biologiques ou pour le moins, les moins nocifs possible	<ul style="list-style-type: none"> ↳ augmenter le pourcentage de peintures routières à l'eau autres que solvantées pour réduire les émissions de composants organiques volatils et ainsi la pollution atmosphérique, des eaux ainsi que les risques d'impacts sur la santé des agents ↳ utilisation majoritaire de l'essence alkylée dans les engins de motoculture, produits de droguerie, huiles bio... ↳ demander les fiches techniques et les tenir à disposition des utilisateurs 	<p>Nombre de marchés concernés et/ou volumes d'acquisition</p>
Renforcer les mesures de préservation de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Limiter les usagers à l'exposition aux poussières en s'efforçant de décaler les travaux dans les collèges hors périodes d'occupation (permet également de limiter les expositions au bruit) 	<p>Nombre de chantiers concernés</p>
Renforcer les mesures de préservation de l'exposition au bruit	<ul style="list-style-type: none"> ↳ poursuivre le programme d'action pour lutter contre le bruit dans les zones concernées par des bâtiments PNB (Point Noir Bruit) par la mise en place d'un nouveau Plan de Prévention de l'Exposition au Bruit 	<p>Nombre de mesures prises</p>
Préserver notre ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ↳ proscrire ou réduire les rejets de liquides polluants contaminants les sols et/ou les eaux par le renforcement, dans le cadre de l'entretien routier, des études des eaux d'écoulement des bassins versants, dans le but de privilégier les infiltrations naturelles dans les parcelles agricoles ↳ Prévoir le développement des installations de cuves de récupération des eaux de pluie dans les sites départementaux pour le lavage des véhicules, des panneaux, l'alimentation des sanitaires dans les collèges, etc. ↳ limiter le lavage des véhicules 	<p>nombre de sites équipés consommation d'eau dans les sites les plus dissipateurs</p>
Utiliser 100 % des liants routiers à émulsion de bitumes	<ul style="list-style-type: none"> ↳ abandonner en régie, les liants fluxés pour limiter les dégagements gazeux. 	<p>Nombre de tonnes</p>

A 2 des achats de denrées alimentaires de qualité et durable

	Actions	Indicateurs de suivi
Accompagner l'achat des denrées alimentaires durables dans la restauration scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ↳ maintenir au moins 50 % de produits durables et labellisés, 60 % de viandes et poissons d'origine et de qualité ↳ maintenir au moins 20 % de fournitures de produits bio durables 	Volume financier des produits labellisés et des produits bio
Accompagner l'augmentation du nombre de menus végétariens dans les collèges		nombre de menus végétariens servis aux collégiens
Favoriser la récupération des déchets dans les restaurants scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ↳ étendre à tous les établissements scolaires 	nombre de collèges concernés/ volumes
Connaître nos fournisseurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Suivre et étoffer la base de données fournisseurs et producteurs locaux pour inciter à faire appliquer des exigences en matière de circuits courts dans tous les marchés de restauration et de denrées alimentaires 	nombre de fournisseurs et fournisseurs-producteurs volume d'achat local
sélectionner lors des achats de matériels de cuisine les appareils les moins énergivores	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Privilégier lors de restructuration de cuisine ou de changement de matériels, des matériels moins énergivores comme des sauteuses multifonctions et des fours « intelligents » avec des programmes de cuisson longue, des cuissons de nuit permettant des économies d'énergies. ↳ préférer les matériels électriques aux matériels au gaz. 	Nombre d'appareils remplacés Volume financier dédié
Lutter contre le gaspillage alimentaire en amont de la consommation (production des repas) et en aval (tri),	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Élaboration de fiches techniques ↳ Interdiction d'utiliser de la vaisselle plastique jetable 	Nombre de fiches techniques

A3 des achats de fournitures vertueux

Actions		Indicateurs de suivi
Acheter des fournitures recyclées / reconditionnées / de réemploi (loi AGEC)	<ul style="list-style-type: none"> ↳ chercher à intégrer davantage de produits recyclés/reconditionnés/ de réemploi dans les marchés 	Nombre de marchés concernés
Acheter des produits verts, écolabellisés	<ul style="list-style-type: none"> ↳ chercher à intégrer davantage de produits verts chaque fois que le segment d'achat le permet 	
Acheter des appareils moins énergivores	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Maintenir la généralisation des appareils informatiques et outils de travail les moins énergivores 	
Diminuer le gaspillage	<ul style="list-style-type: none"> ↳ prévoir dans les dossiers de consultation de limiter les emballages et les contenants ↳ supprimer les plastiques à usage unique et les bouteilles d'eau plastique dans les centres routiers ↳ rationaliser les impressions en renforçant la consommation de papier recyclé, utiliser du noir et blanc par défaut et privilégier les points d'impression mutualisés moins énergivores et moins polluants ↳ prendre en compte l'indice de réparabilité dans les marchés concernés et maintenir la durée de vie des matériels informatiques distribués (renouvellement raisonné) ↳ privilégier l'achat d'objets promotionnels recyclés ↳ acheter des pneus rechapés 	volumes d'achat
Valorisation des déchets de la Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Trier par familles de produits pour intégrer les déchets dans une démarche de récupération et de revalorisation (déchets verts, plastiques, métaux, bois, gravats, déchet d'équipement électrique et électronique (D3E)) 	nombre de tonnes valorisé par famille
Etudier la pertinence de recourir à la mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ↳ massifier l'achat par le biais de groupements de commandes ou de centrales d'achats 	Nombre de marchés mutualisés

A4 diminuer notre empreinte carbone

A4-1 Des déplacements plus propres :

Actions		Indicateurs de suivi
Acheter des véhicules à faibles ou très faibles émissions	<ul style="list-style-type: none"> ↳ mettre en place une programmation pluriannuelle des achats de véhicules plus propres avec l'objectif de dépasser les seuils réglementaires et procéder à des renouvellement par des véhicules reconditionnés ou de réemploi 	Nombre de véhicules
Acheter des véhicules à basse émission reconditionnés ou issus de réemploi		
Acheter des poids lourds issus du réemploi		
Privilégier l'utilisation de véhicules émettant moins de GES pour le transport des élèves handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ↳ intégrer un critère dédié dans notre marché 	
Sensibiliser à la conduite économique et moins polluante des conducteurs de véhicules thermiques	<ul style="list-style-type: none"> ↳ organiser des stages de formation 	Nombre de stages
Utiliser du biocarburant (à base d'huile végétale)	<ul style="list-style-type: none"> ↳ pour les véhicules et engins compatibles 	Nombre de litres
Réduire les déplacements en les optimisant	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Limiter les suggestions d'entretien sur les dépendances vertes pour favoriser leur retour à un usage naturel ou agricole (éco-pâturage) ; ↳ fauchage-débroussaillage adapté pour limiter les déplacements d'engins et préserver la biodiversité avec des outils moins agressifs pour les arbres ↳ recours en priorité à la visioconférence ↳ prévoir dans les marchés le regroupement de commandes pour éviter les transports multiples sur le dernier kilomètre 	Mesures mises en place
Réduire les émissions des prestataires dans le cadre de l'exécution des marchés	<ul style="list-style-type: none"> ↳ demander un bilan carbone dans les marchés quand la pertinence est avérée 	Nombre de marchés

A4-2 un bâti respectueux de l'environnement et durable

Actions		Indicateurs de suivi
Réduire nos émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> ↳ développer le plan de transition énergétique 2022-2032 adopté par l'Assemblée départementale ↳ lancer des marchés de décarbonation des collèges ↳ agir sur les modes de chauffage des bâtiments équipés de chaudières de + 20 ans ↳ réhabiliter les bâtiments pour diminuer leur impact carbone et augmenter leur performance énergétique (substituer les chaudières biomasse, PAC aux chaudières gaz...) 	Nombre de sites concernés
Construire des bâtiments à énergie positive, bas carbone et résilients	↳ pour les nouveaux bâtiments	
Réduire la dépendance énergétique pour tous les bâtiments et tendre vers l'autoconsommation	↳ développer un maximum de sites équipés d'installations photovoltaïques et géothermiques	
Adapter le patrimoine au changement climatique	↳ Réduire les surfaces minéralisées, créer des espaces végétalisés, utiliser des procédés de construction perméables, débitumisation des collèges	

A4-3 Des voiries plus économes en ressources

Actions		Indicateurs de suivi
Développer et favoriser les techniques économes en ressources et en énergie	<ul style="list-style-type: none"> ✦ augmenter la part du réemploi dans les formules des agrégats d'enrobés pour l'entretien des couches de surface, dans la limite des contraintes techniques 	nombre de tonnes ou part annuelle d'enrobés contenant des agrégats
Recourir au retraitement en place des chaussées		nombre de kilomètres ou tonnes
Privilégier l'application des enrobés froids ou tièdes	<ul style="list-style-type: none"> ✦ continuer à privilégier l'application des enrobés froids ou tièdes par rapport aux enrobés chauds, quand les conditions techniques le permettent 	nombre de tonnes
Optimiser le réemploi et la gestion des déchets de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ✦ mise en place d'une procédure de gestion des déchets issus des activités d'entretien des routes, de maintenance, de collecte et de recyclage et dans un objectif de valorisation ✦ à performances égales, pour les élargissements de voirie, réemploi de matériaux provenant de la déconstruction de bâtiments issus d'une zone géographique proche 	nombre de tonnes
Favoriser la biodiversité autour des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✦ intégrer des mesures compensatoires dans les marchés de réhabilitation des ouvrages d'art pour permettre de favoriser la biodiversité et en sensibilisant les agents 	nombre de marchés concernés
Intégrer l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ✦ développer la réflexion sur l'intégration d'éléments d'innovation/expérimentation dans les marchés (liants végétaux, retrait/gonflement des sols...) 	nombre de marchés concernés

A4-4 donner une deuxième vie aux matériels

Actions		Indicateurs de suivi
Intégrer les matériels dans des circuits de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none">↳ céder en assurant une plus large publicité les mobiliers de bureau, matériels informatiques, véhicules et engins à des structures utilisatrices pour leur donner une seconde vie↳ dons dans les limites fixées au CGCT et au CG3P	montant annuel de recettes perçues ou de dons effectués
Réaffecter le mobilier de bureau en interne dans les services de la Collectivité pour lui donner une seconde vie	<ul style="list-style-type: none">↳ gérer un stock de mobilier de seconde main	volume de mobiliers réaffectés

B- UNE COMMANDE PUBLIQUE SOLIDAIRE

Le Plan National des Achats Durables prévoit que 30 % des marchés publics notifiés dans l'année doivent comprendre au moins une considération sociale. La Loi Climat et Résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 a prévu que tous les marchés publics supérieurs au seuil de procédure formalisée devront porter une considération sociale au plus tard le 22 août 2026.

Le Département a mis en place dès 2014 des mesures pour favoriser, au travers des marchés dont l'objet s'y prêtait, **l'accès aux personnes éloignées de l'emploi**.

L'objectif est de renforcer notre action de **solidarité** au travers des futurs marchés en intégrant des clauses sociales pour les segments d'achat qui s'y prêtent ou de réserver certains marchés à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Département se veut également attentif aux mesures que prendront les opérateurs économiques avec qui il contractera, pour lutter contre les **discriminations** et favoriser l'égalité homme/femme.

OBJECTIF : intégrer une plus grande solidarité au travers de l'achat public

B1- la commande publique pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

	Actions	Indicateurs de suivi
Développer la clause d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ✎ réaliser un sourçage attentif pour étudier les potentialités de recours à la clause d'insertion dans différents segments d'achat ✎ prévoir des heures d'insertion pour les marchés qui s'y prêtent ✎ suivre les effets de la clause d'insertion sur le parcours de ses bénéficiaires ✎ Suivre la bonne exécution des engagements des entreprises 	nombre de marchés clausés en cours d'exécution / volume d'heures/bilans
Prendre en compte l'aspect qualitatif de la clause d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> ✎ permettre, dans les marchés qui s'y prêtent, un accompagnement durable des personnes recrutées et multiplier les chances de sorties positives des dispositifs 	
Favoriser les marchés réservés	<ul style="list-style-type: none"> ✎ identifier en amont les segments d'achats qui pourraient se prêter à des marchés réservés par un sourçage attentif 	Nombre de marchés
Continuer de mettre en œuvre des marchés auprès des structures de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ✎ permettre pour des personnes exclues du marché du travail une reprise d'activité individuellement adaptée avec le développement et l'acquisition d'expériences et de compétences sociales et professionnelles 	
Faciliter l'insertion professionnelle et sociale	<ul style="list-style-type: none"> ✎ développer des placements sur des contrats aidés ou non, dans l'emploi, l'accès à une formation pré-qualifiante ou qualifiante ou la création d'une activité ✎ assurer le développement personnel des personnes pour évoluer à terme vers une insertion professionnelle durable et une sortie du dispositif RSA ✎ Accompagner les personnes défavorisées pour garantir une insertion durable dans leur habitat. 	

__B2- être attentif aux conditions du respect de l'égalité hommes/femmes et de la lutte contre les discriminations__

Actions		Indicateurs de suivi
Lutter contre le travail dissimulé	↳ continuer à contrôler l'absence du travail dissimulé dans les procédures	nombre de marchés concernés
Lutter contre les discriminations	↳ pour les marchés qui s'y prêtent, intégrer et contractualiser un questionnaire dans le mémoire technique afin de sensibiliser et connaître les mesures prises pour éviter toute discrimination dans l'exécution du marché	
Préserver l'égalité homme/femme		

C- UNE COMMANDE PUBLIQUE ECONOMIQUEMENT PERFORMANTE

Les principes constitutionnels de la commande publique et les principes de non-discrimination et de liberté de circulation des personnes, des capitaux et des services énoncés dans les traités de l'Union européenne font rigoureusement obstacle à la prise en compte d'un critère géographique dans l'attribution des marchés publics.

Néanmoins, le Code de la Commande Publique offre la possibilité, grâce à différents outils juridiquement encadrés (allotissement, visibilité des marchés, consultations en procédure adaptée...), de rendre plus aisé **l'accès des entreprises** locales à la commande publique de leur territoire.

Ce sont ces outils, pour certains déjà mis en œuvre dans notre Collectivité, respectueux des principes juridiques fondamentaux, que le Département entend maintenir et encourager, de façon à rendre plus accessible notre achat public aux opérateurs économiques présents sur notre territoire et qui sont en capacité de répondre à nos besoins.

OBJECTIF : faciliter l'accès des entreprises à notre commande publique

C1- préserver l'économie du territoire

Actions		Indicateurs de suivi
Connaître les TPE/PME	<ul style="list-style-type: none"> ↳ connaître et suivre le pourcentage de marchés passés avec les TPE/PME ↳ Créer une base de données des fournisseurs pour les marchés < 25 K€ (FCS) ou 90 K€ (travaux) et l'enrichir au fil des consultations 	Nombre de marchés concernés
Mieux connaître les offres des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Augmenter l'utilisation du sourcing, de la négociation, du parangonnage pour calibrer au mieux les marchés à l'offre disponible sur le marché 	
Soutenir la trésorerie des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ↳ maîtriser les délais de paiement et continuer à maintenir un délai global moyen de paiement le plus court possible 	délai moyen de mise en paiement
Utiliser les outils juridiques mis à disposition pour faciliter l'accès des entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> ↳ consulter en priorité les entreprises de l'Indre ou de la Région pour les mises en concurrence des marchés inférieurs à 90 K€ pour les travaux dans le cadre de procédures adaptées (petites interventions) 	Nombre de marchés passés Volume financier

C2- Faciliter l'Accès à la commande publique

Actions		Indicateurs de suivi
Simplifier les dossiers et la réponse aux consultations	<ul style="list-style-type: none"> ✎ intégrer des notices/lexiques dans les dossiers de consultation pour les marchés les plus complexes 	Nombre de marchés concernés
Continuer à développer l'allotissement	<ul style="list-style-type: none"> ✎ utiliser l'allotissement pour diminuer le volume des marchés et permettre ainsi aux plus petites entreprises de se positionner 	
Généraliser les procédures dématérialisées	<ul style="list-style-type: none"> ✎ généraliser les outils dématérialisés y compris sous les seuils réglementaires, permettre l'utilisation de la signature électronique même dans les petites procédures 	
Insérer des clauses de variation de prix	<ul style="list-style-type: none"> ✎ établir des clauses de révision adaptées à la conjoncture économique en prévoyant notamment des clauses de réexamen en période de crise 	
Favoriser les groupements momentanés d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✎ laisser le libre choix de la forme du groupement aux opérateurs économiques jusqu'à la notification 	

C3- une commande publique « transparente »

Actions		Indicateurs de suivi
Systematiser l'information des candidats non retenus	<ul style="list-style-type: none"> ↳ informer pour chaque consultation les candidats non retenus y compris lorsque le code de la commande publique ne l'impose pas 	Nombre de marchés concernés
Faire connaître nos volumes de commande	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Publier à la fin de n-1 les gros marchés d'entretien de voirie pour l'année n 	
Donner des délais de réponse suffisants	<ul style="list-style-type: none"> ↳ veiller, selon le type de prestations, aux périodes critiques de l'année pour fixer les dates de remise des offres 	Délai de réponse moyen donné aux entreprises pour les procédures adaptées
Publier toutes les attributions de marchés	<ul style="list-style-type: none"> ↳ assurer une transparence des attributions sur le site internet du Département pour tous les marchés supérieurs à 25 K€ (FCS) et 90 K€ (travaux) en communiquant le montant et le nom de l'attributaire 	Nombre de parutions